

## Accompagner l'humain – Coaching individuel

### PROGRAMME

#### Coaching de collaborateurs (employé, agent, manager) pour un accompagnement dans :

- La définition de leurs missions,
- Leur positionnement dans l'équipe,
- L'appropriation de leur rôle et de leurs responsabilités dans la structure,
- La gestion des difficultés relationnelles ...

#### Le code de déontologie

##### Confidentialité et Restitution au donneur d'ordre

L'intervenant ne peut rendre compte de son action au donneur d'ordre que dans les limites établies avec le formé.

##### Respect des personnes

Conscient de sa position, l'intervenant : s'interdit d'exercer tout abus d'influence.

##### Obligation de moyens

L'intervenant prend tous les moyens propres à permettre, dans le cadre de la demande du client, le développement professionnel et personnel du participant, y compris en ayant recours, si besoin est, à un confrère.

##### Responsabilité des décisions

Le coaching est une technique de développement professionnel et personnel. L'intervenant laisse de ce fait toute la responsabilité de ses décisions au participant.

##### Devoirs du coach vis à vis de l'organisation

L'intervenant est attentif au métier, aux usages, à la culture, au contexte et aux contraintes de l'organisation pour laquelle il travaille.

##### Equilibre de l'ensemble du système

Le coaching s'exerce dans la synthèse des intérêts du participant et de son organisation

### OBJECTIFS

- Définition conjointe des objectifs et accompagnement à la mise en place d'un plan d'actions à l'aide de méthodes et d'outils de management et de développement personnel.

### PUBLIC

- Cette formation s'adresse à tous les collaborateurs.

### DURÉE ET LIEU

- Environ 20 h par séance de 2h.
- Aide individualisée dans vos locaux ou par téléphone, Skype ou

### MÉTHODE

Le consultant du CERFOS reste disponible pendant toute la durée de l'accompagnement par téléphone et mail pour tout appui entre deux entretiens.